

**AVENANT du 14/12/2016
A LA CONVENTION COLLECTIVE DU TRAVAIL
DU SECTEUR DE L'INDUSTRIE**

ACCORD DE SALAIRES POUR L'ANNEE 2017



ENTRE :

Le syndicat des industriels de Polynésie française (SIPOF),

d'une part,

ET :

La confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/Force ouvrière (CSTP/FO),

La confédération A TIA I MUA,

La confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP),

La confédération OTAHI,

d'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er. - Pour l'année 2017, les salaires minima conventionnels du secteur de l'industrie évolueront par application au 1^{er} janvier 2017 de la grille conventionnelle suivante :

	Minima au 01/01/2014	Minima au 01/01/2017
MO	149 491	152 914
MS/E1	149 491	152 914
OS1/E2	150 388	153 914
OS2/E3	150 836	154 914
OP1/E4	160 791	160 791
EP2/E5	174 931	174 931
OP3/E6	201 525	201 525
OHQ	211 715	211 715
T1	173 809	173 809
T2	208 333	208 333
Cadres	227 206	227 206

Article 2. - A l'article 32 de la convention collective de l'industrie, les termes :

« dont le montant est égal a une fois et demi le SMIG est allouée aux salariés travaillant la nuit, de 20 heures à 6 heures du matin. »

sont remplacés par :

« est allouée aux salariés travaillant la totalité de leur heures journalières la nuit, entre 20 heures et 6 heures du matin. »

H-G. M.T. - NT MD GL

Article 3. - Les montants minimaux de l'indemnité de panier et de la contribution au repas prévus aux articles 32 et 33 de la convention collective sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- indemnité de panier : 1 350 XPF,
- contribution au repas : 450 XPF.

Ceux-ci sont revalorisés automatiquement à partir de 2018 au 1^{er} janvier de chaque année, en fonction de l'indice des prix de détail alimentaire sur 12 mois, constaté à fin septembre.

Article 4. - Les parties signataires conviennent de demander l'extension du présent accord qui sera déposé au greffe du tribunal du travail de Papeete.

Fait à Papeete, le 14 décembre 2016

Pour le SIPOF



Gaël LAMISSE

Pour la confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie/Force ouvrière (CSTP/FO)



Tupaapaa MAIRAU

Pour la confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP)



Tino WOHLER

Pour la confédération A TIA I MUA



Gilles HELME

Pour la confédération OTAHI



Denis MANUIREVA

